

Programme de la formation de Conseiller (ère) en Insertion Professionnelle (CIP)

Prérequis :

- être titulaire d'un diplôme de niveau 4
- Justifier d'une expérience de 6 mois dans le champ de l'insertion professionnelle ou avoir réalisé une PMSMP (période de mise en situation en milieu professionnel)
- Maîtriser la communication orale et écrite : écouter, poser des questions, reformuler et rédiger un compte-rendu
- Utiliser les outils de la bureautique et du numérique

Conformément au Référentiel Emploi Activité Compétences du titre professionnel CIP, la formation vise **l'objectif suivant** :

- ❖ Obtenir le titre professionnel de Conseiller (ère) en Insertion Professionnelle de niveau 5 (anciennement niveau III)

Le conseiller en insertion professionnelle (CIP) favorise par des réponses individualisées l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ou des adultes rencontrant des difficultés d'insertion ou de reconversion (en prenant en compte les dimensions multiples de l'insertion : emploi, formation, logement, santé, mobilité, accès aux droits...). Son action vise à les aider à construire et à s'approprier un parcours d'accès à l'emploi et à surmonter progressivement les freins rencontrés.

Le CIP accueille les personnes individuellement ou en groupe et facilite leur accès à des informations concernant l'emploi, la formation et les services dématérialisés. Il appréhende la personne dans sa globalité et analyse ses besoins. Il identifie ses atouts, ses freins, ses motivations et ses compétences pour élaborer avec elle progressivement un diagnostic partagé de sa situation.

Afin de favoriser les interactions entre les publics et leur environnement socio-économique, il s'appuie sur ses connaissances du bassin d'emploi, du marché du travail, de l'offre de formation, des dispositifs et des aides. Il travaille en équipe, en réseau et dans un cadre partenarial avec des structures et des acteurs de son territoire d'intervention qu'il a identifiés. Il rend compte de son activité à sa structure et aux prescripteurs et en assure le traitement administratif à l'aide d'outils bureautiques et numériques. Afin d'accompagner les personnes vers l'emploi, le CIP définit avec elles lors d'entretiens individuels centrés sur la personne, des parcours d'insertion adaptés à leurs projets, leurs ressources et leurs besoins. Ces parcours sont structurés en étapes que le CIP réajuste en fonction de la progression effective des personnes et des évolutions de l'environnement socio-économique. Il les suit dans la réalisation de leurs parcours en utilisant les services numériques adaptés et contribue à la levée des freins rencontrés. Il conçoit, prépare et anime différents ateliers sur des thèmes liés à leur parcours d'insertion. Le CIP analyse régulièrement sa pratique afin de la faire évoluer. A partir de l'analyse de son territoire et dans une démarche projet, il prend contact avec des employeurs pour développer des modes de coopération. Il aide et conseille des employeurs pour le recrutement et l'intégration de différents publics depuis l'analyse du besoin jusqu'à la mobilisation des mesures et prestations adaptées. Il définit des modalités de collaboration avec les employeurs et contribue à l'insertion durable des publics dans l'emploi. Il inscrit ses actes professionnels dans une démarche de développement durable.

Le Conseiller en insertion professionnelle inscrit ses activités dans les missions de sa structure et respecte les principes éthiques du métier. Suivant son contexte de travail, il peut se spécialiser dans un champ spécifique de l'insertion. Autonome dans le déroulement de ses interventions, il est placé sous la responsabilité hiérarchique du directeur de la structure ou du chef de service. Il intervient dans les locaux de son organisme et selon ses missions dans ceux des partenaires ou en entreprise.

Le CIP est en contact principalement avec le public de sa structure (jeunes, travailleurs en situation de handicap, demandeurs d'emploi, salariés, cadres, seniors, bénéficiaires des minima sociaux, personnes sous-main de justice...). Il travaille seul ou en équipe et entretient des liens permanents avec les acteurs locaux de l'insertion sociale et professionnelle. Ses interventions s'effectuent dans le cadre d'horaires généralement réguliers

Le contenu de la formation s'articule autour de 3 modules correspondant aux 3 Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) du titre professionnel.

- Accueil

MODULE 1 : Accueillir pour analyser la demande des personnes et pour poser les bases d'un diagnostic partagé

- Informer une personne ou un groupe sur les ressources en matière d'insertion et les services dématérialisés
- Analyser la demande de la personne et poser les bases d'un diagnostic partagé
- Exercer une veille informationnelle, technique et prospective pour adapter son activité au public et au contexte
- Travailler en équipe, en réseau et dans un cadre partenarial pour optimiser la réponse aux besoins des personnes accueillies
- Réaliser le traitement administratif et les écrits professionnels liés à l'activité dans un environnement numérique

MODULE 2 : Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle

- Contractualiser et suivre avec la personne son parcours d'insertion professionnelle
- Accompagner une personne à l'élaboration de son projet professionnel
- Accompagner la réalisation des projets professionnels
- Concevoir des ateliers thématiques favorisant l'insertion professionnelle des publics
- Préparer et animer des ateliers thématiques favorisant l'insertion
- Analyser sa pratique professionnelle

MODULE 3 : Mettre en œuvre une offre de services auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle

- Déployer, dans une démarche projet, des actions de prospection avec les employeurs du territoire pour favoriser l'insertion professionnelle
- Apporter un appui technique aux employeurs en matière de recrutement
- Faciliter l'intégration et le maintien du salarié dans son environnement professionnel
- Inscrire ses actes professionnels dans une démarche de développement durable

Les modalités pédagogiques :

- Méthodes pédagogiques : active, découverte, interrogative, magistrale
- Alternance permanente entre des apports théoriques du formateur et des mises en situations professionnelles, des ateliers de recherches et de productions en sous-groupes
- Echanges autour des expériences professionnelles des stagiaires

Les modalités d'évaluation :

Conformément à la réglementation du titre professionnel CIP, des Evaluations auront lieu en Cours de Formation. Chaque compétence sera l'objet d'une évaluation dont les résultats seront consignés dans le « livret ECF ». Ce livret sera à la disposition du jury professionnel le jour du passage de la certification.

Après la formation :

→ **Les secteurs d'activités principaux**

- le secteur public et les structures assurant une mission de service public: Pôle emploi, collectivités locales ou territoriales, maisons de l'emploi, Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi ; Missions Locales, Cap Emploi, Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles.
- Le secteur de l'économie sociale et solidaire: Structures d'Insertion par l'Activité Economique (Associations Intermédiaires, Ateliers et Chantiers d'Insertion, Entreprises d'Insertion, Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion, Régies de quartiers), GEIQ, Associations à finalité d'insertion sociale et professionnelle, CHRS, résidences à caractère social, CADA.
- Le secteur privé : Entreprise de Travail Temporaire, organismes de formation, cabinets en ressources humaines.

→ **Les types d'emplois accessibles**

- conseiller en insertion professionnelle
- conseiller en insertion sociale et professionnelle
- conseiller emploi formation
- conseiller à l'emploi
- chargé d'accompagnement social et professionnel
- chargé de projet d'insertion professionnelle
- accompagnateur socioprofessionnel,

Pouvant exercer dans toutes les structures d'insertion sociale et professionnelle

Durée de la formation complète : 455h en centre de formation et 245h en entreprise

Différents parcours possibles

- Cursus complet, en continu ou en alternance
- Cursus par blocs de compétences (3 CCP capitalisables en vue de l'obtention du titre CIP)
- Par la VAE



Centre de Formation

Procédure d'admission :

Pour suivre une formation vous devez préalablement :

- Prendre un rendez-vous pour un entretien de positionnement.

Lors de cet entretien nous échangerons sur : vos besoins en terme de formation, votre parcours professionnel, nos méthodes pédagogiques...

Pour préparer cet entretien il vous est demandé :

- De vous munir de votre CV.
- Les équivalences de vos diplômes si vous êtes ressortissant étranger

Lieu de la formation : Marseille

Public Concerné : tout public y compris les personnes en situation de handicap

Coût de la formation : 4550€ net de taxe

Contacts : 07.77.16.53.11